



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC STATIONNEMENT 8, RUE JULES FERRY

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,
Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
Vu l'article L 512-1 du code de la Sécurité Intérieure,
Vu le code de la route,
Vu l'article 610-5 du code pénal,
Vu la demande écrite de l'entreprise ROCHER Romain représentée par Madame Deschamps Gaëlle en date du 13 septembre 2024, pour la réalisation de travaux intérieurs et la livraison de poutres en bois sis 8, rue Jules Ferry à Pont-Audemer,
Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux cités ci-dessus,

ARRETE :

Article 1 : L'entreprise ROCHER Romain est autorisée à stationner un camion grue 8, rue Jules Ferry à Pont-Audemer, une journée entre le lundi 30 septembre 2024 et le vendredi 18 octobre 2024.

Article 2 : L'entreprise ROCHER Romain devra prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger le domaine public et la mise en place de la signalisation réglementaire pour la sécurité des piétons et des automobilistes sur la zone d'intervention et ce pendant toute la durée du stationnement pour la livraison des matériaux.

L'entreprise ROCHER Romain s'engage à informer l'ensemble des riverains de la zone de son intervention afin d'anticiper les problématiques de circulation.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, l'entreprise ROCHER Romain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 16 septembre 2024

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

